

Commune d'Entrepeyres
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2013-323 du 01 mars 2013
ZONAGE REGLEMENTAIRE
(retrait-gonflement des argiles)

Legende :

Niveau de contraintes		Niveau de risque	
	Zone B1 - Constructible sous conditions		Zone B2 - Constructible sous conditions
	Zone B2B - Constructible sous conditions		Zone B2C - Constructible sous conditions
	Zone sans contraintes spécifiques		retrait-gonflement des argiles
	Limites communales		

Echelle : 1/10 000

Révisé : Sol Concept	Version : Établi le : Juin 2012
Édité : Sol Concept	Modifié le :

